

**Conseil Municipal du 21 septembre 2017**

**Santé**

**Point B - Centre Municipal de Santé Centre Gratuit d’Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) Ivry - Vitry Convention de prestation 2017 avec l’Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

**POINT C Centre Municipal de Santé**

**Financement 2017 des Centres de vaccination et de lutte contre la tuberculose**

**Convention de prestation 2017 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

**Intervention de Stéphane Prat, au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Merci Catherine pour cette présentation exhaustive, qui met bien en perspective l’aspect préventif de notre politique sanitaire, au service de toutes et tous.

Cette fin d’année 2017 verra également le début des travaux de réhabilitation de notre Centre Municipal de Santé (CMS), traduisant de manière concrète l’attachement de notre Ville à un égal accès aux soins, à un moment où d’autres collectivités font un choix différent. Je pense malheureusement à la fermeture du CMS de Colombes, inauguré voilà 50 ans.

Les élues écologistes sont particulièrement mobilisés sur cette problématique, puisque notre collègue Mehdy Belabbas a été en charge de la santé lors du mandat précédent.

Ainsi, le volet préventif constitue un pilier essentiel de la santé publique, en complément de l’approche curative. Ceci étant dit cela ne nous empêche pas de questionner certaines démarches dites « préventives » comme par exemple l’apparition de 11 nouveaux vaccins obligatoires. Nous estimons que c’est au médecin d’évaluer librement si l’enfant est capable de recevoir autant de vaccins et non pas à des experts souvent payés par des laboratoires pharmaceutiques. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté la collusion évidente qu’il y a entre le domaine public de la santé et les laboratoires pharmaceutiques privés. Il s’agit-là d’un conflit d’intérêt avéré.

Par ailleurs, nous en profitons pour interroger à nouveau la place de la santé environnementale au sein de notre politique.

En effet, la santé environnementale est constituée par l’ensemble des effets sur la santé de l’homme dus à:

* ses conditions de vie (expositions liées à l’habitat et/ou expositions professionnelles par exemple, nuisances tels que le bruit ou l’insalubrité)
* la contamination des milieux (eau, air, sol, etc.)
* aux changements environnementaux (climatiques, ultra-violets, etc.)

Pour rappel, en juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement, « L'environnement est la clé d'une meilleure santé », incluant dans ce terme des paramètres liés à la qualité des milieux (pollution de l'atmosphère, de l'eau, des sols, déchets mais aussi nuisances sonores, insalubrité, etc.) et à l'ensemble des activités humaines (air ambiant, accidents domestiques, violences urbaines, etc.). L’action des élu-e-s écologistes à tous les niveaux en matière d’alimentation est également un enjeu primordial et nous continuerons à faire en sorte que chacune et chacun puisse être en droit de se nourrir sainement puisque nous le savons, y compris scientifiquement, la nourriture constitue le premier remède.

Il ne s’agit donc en rien d’un gadget politique, bien au contraire.

Créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse agir sur les déterminants de santé et obtenir un cadre de vie équilibré, disposer d’une nourriture saine sont des objectifs que nous continuerons à porter.

Merci de votre attention.